

Lourdes, le 29 novembre 2022

Lourdes (65)

Lourdes fait le choix de réduire l'éclairage public à compter du 9 décembre



Depuis plusieurs mois, la Ville de Lourdes travaille à l'élaboration d'un plan de sobriété communal, dont les premières actions ont déjà démarré. Remplacement des chaudières des bâtiments de l'Hôtel de Ville, récupération des eaux de pluie, réduction de la consommation de papier... Des mesures qui vont s'intensifier dans les mois à venir. Parmi ces actions, l'une d'elles permettra de faire des économies substantielles sur le court terme : la réduction de l'éclairage public.

Depuis la réunion publique organisée le 13 octobre dernier au Palais des Congrès, le service Transition

écologique et le Pôle Espaces publics, ont travaillé à la concrétisation de la mise en place de l'extinction partielle de certains secteurs de la Ville en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, en charge de l'éclairage public dans le Département.

La municipalité a en effet choisi de s'engager dans un projet d'extinction ambitieux, en allant plus loin que l'extinction en zone résidentielle, souvent pratiquée dans les communes urbaines. Le choix qui a été appliqué, en concertation avec les citoyens, tient compte des spécificités de la Ville et des besoins particuliers liés aux périodes touristiques. Les différents scénarios observés ont montré l'importance de conserver l'éclairage toute la nuit sur les grands axes, le centre et les principales entrées de ville.

À compter du vendredi 9 décembre, les horaires d'extinction sur les secteurs concernés

sont fixés de 23 h à 6 h du matin.

Économiser l'énergie et protéger la biodiversité

Au-delà des économies qui seront réalisées (environ un tiers de dépense en moins), l'extinction de l'éclairage nocturne permet de limiter immédiatement la pollution lumineuse, qui représente un danger pour la biodiversité (chauves-souris, insectes, oiseaux migrateurs, etc), la santé humaine (perturbation du système endocrinien) et l'observation du ciel étoilé.

Savez-vous d'ailleurs que Lourdes fait partie de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) qui consacre la qualité exceptionnelle du ciel nocturne dans cette partie des Pyrénées ? À ce titre, la ville se doit de préserver l'observation des étoiles en luttant contre la pollution lumineuse, notamment avec l'extinction de l'éclairage nocturne.

L'extinction dans le détail

> Resteront allumés toute la nuit, à toute période :

- Les axes principaux (entrées de ville Pau, Tarbes, Argelès-Gazost et axe Nord/Sud).
- Le centre ville (places Marcadal et Champ-Commun, église du Sacré Coeur, Commissariat...).

> Particularités de la zone touristique

- Allumée en haute saison : du 15/03 au 15/10 + aux dates anniversaires (février, Noël, Jour de l'An...).
- Extinction de 23 h à 6 h en basse saison.

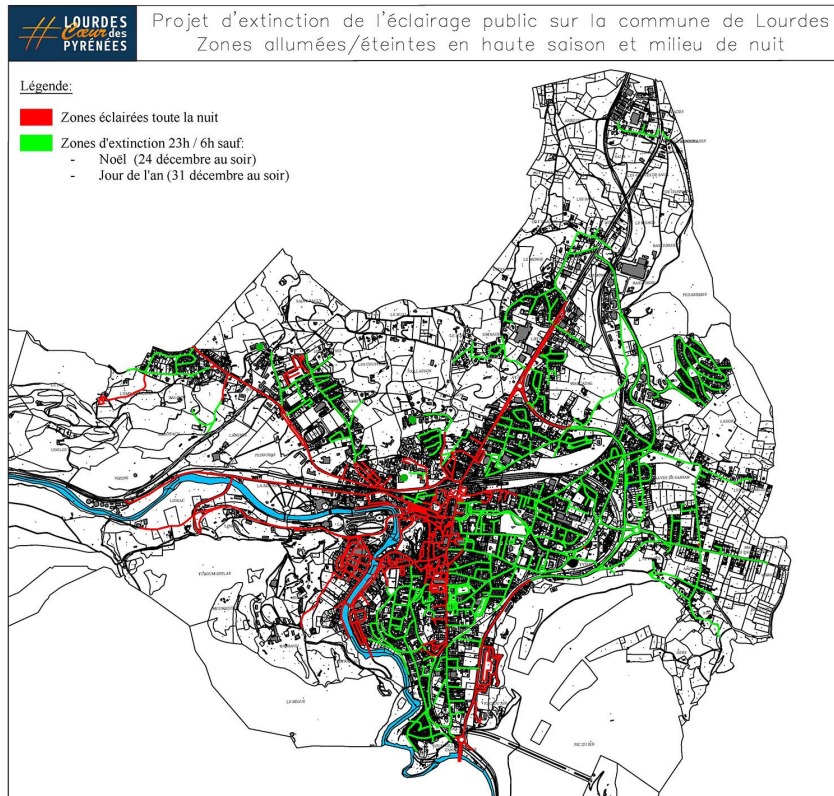
> Dans les zones résidentielles et les axes secondaires

- Extinction de 23 h à 6 h toute l'année à l'exception de la nuit de Noël et du Jour de l'An.

Des cartes pour vous éclairer

Vous souhaitez savoir précisément si une rue restera allumée : vous pouvez visionner les cartes ci-dessous.

- **Haute saison**



- **Basse saison**

